Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le 25 MAI 2022
ID : 033-213302078-20220524-202241-DE

IZON

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2022

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	17 Mai 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	24 Mai2022
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M. de LAUNAY
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM		X		M. PRUVOST
SARRAZIN Anne-Marie, CM		X		Mme CARO
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM		X		Mme GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme FLOIRAT-RATTE
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM		X		Mme FONTAINE
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		M. VEYSSIERE

Mairie d'Izon
207, avenue du Général de Gaulle
Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.fr
www.izon.fr

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le 25 MAI 2022
ID : 033-213302078-20220524-202241-DE

Délibération 2022.41

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU « COMITE IZON FAIT LA FETE »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales,

Considérant les crédits de 2 750 € non affectés à l'article 6574 subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé du budget primitif 2022 ;

Considérant la création de l'association « **COMITE IZON FAIT LA FETE** » suivant les statuts du 26 mars 2022 et suite à l'assemblée générale constitutive du 5 avril 2022 ;

Considérant la nécessité de leur allouer une subvention de fonctionnement dès la première année ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 17 mai 2022 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 2 750 € au « Comité Izon fait la Fête » pour l'année 2022 au compte 6574 subventionnement de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé – fonction 020 du budget primitif 2020 (56 000 € fixés dont 53 250 € affectés et 2 750 € restant de disponible).

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur l'Adjoint au Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d'allouer comme indiqué ci-dessus une subvention de de 2750 € au « Comité Izon fait la Fête ».

Publiée le

Fait à Izon, le 24 mai 2022
Le Maire,

MAIRIE D'IZON 33450

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.